

# LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

## ABONNEMENTS

Un an . . . . . Fr. 8 —  
Six mois . . . . . " 4 —  
Trois mois . . . . . " 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

## ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace.  
Pour les petites annonces en dessous  
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois

Réclames : 30 centimes

Huitième année. — N° 13

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Mardi 2 février 1897

## Maisons recommandées

**L. CYGI, COIFFEUR**  
53 Léopold Robert 53  
Parfumerie fine des premières maisons

**Brasserie Ulrich Frères** BIÈRE façon  
Munich et Pilsen  
en fûts et en bouteilles

**Grand Bazar du Panier Fleuri**  
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

**Vve Jean Strübin 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2**  
Combustibles Anthracite, Houille, Coke, Briquettes

**TIROZZI FRÈRES.** — Porcelaines  
Cristaux Ustensiles de ménages Lampes

**Jacob Schweizer** PASSAGE DU CENTRE  
Succursale : Demoiselle 88  
BOUCHERIE — CHARCUTERIE

**Jean Behringer** tourneur et menuisier  
22 Ronde 22  
Fabrication et rhabillages de scies en tous genres

**MAGASINS du PRINTEMPS, J.-H. Matile**  
Rue Léopold Robert 4 — Halte du Tramway  
Vêtements pour Hommes, Jeunes gens, Enfants

**A LA CORBEILLE DE FLEURS, Place du Marché 2**  
Adolphe Wasserfallen, horticulteur  
Primeurs, Bouquets et couronnes en tous genres

**Lehmann Frères, Voituriers**  
Rue Léopold Robert 11 a

**Librairie-Papeterie F. ZAHN** La Chaux-de-Fonds  
Spécialité de registres au prix de fabrique  
10 pour % de remise

**ERNY, Boulangerie**  
12 GRENIER 12

**MAGASIN STIERLIN**  
Téléphone Rue du Marché 2 Téléphone  
Produits Chimiques, Pharmaceutiques et Alimentaires

**CORDONNERIE ET MAGASIN DE CHAUSSURES**  
Chaux-de-Fonds **F. RAUSS** LOCLE  
Léop.-Robert 33 Di-Jean-Richard 21

**A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES**  
CHAUX-DE-FONDS  
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperie pour  
Hommes. Bonnetterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

**Jules Perrenoud & Cie**  
42-44 Léopold-Robert — Usine à vapeur à Cernier  
Ebénisterie soignée. — Meubles de style.

**Lainages AU GAGNE PETIT** Soierie  
6 Rue du Stand E. MEYER & Cie Rue du Stand 6  
Corsets français, prix de fabrique. — BLANCS

**AU NÈGRE, 16 Balance 16**  
TABACS et CIGARES. — Cannes, Maroquinerie

**Wille-Notz** Denrées coloniales. VINS et  
spiritueux. FARINES, sons, avoines  
MCRERIE, Laines et Cotons.

**Moritz Blanchet** Place du Marché  
Teinturerie. — Lavages  
chimiques. Prix modéré  
**BAINS MORITZ RONDE 29**  
BAINS depuis 40 centimes

**Magasin alimentaire**  
Parc 72 **CH. BURRI** Parc 72  
Epicerie fine. Conserves. Fromages divers 1er choix. Huile  
de noix supérieure. — LEGUMES FRAIS.

**L. VERTHIER & Cie** Rue Neuve 10  
Grand choix de CHA-  
PELLERIE en tous genres. — Toujours grand  
assortiment de CRAVATES.

Serre 36a **Cercle Ouvrier** Serre 36a

**Ancienne Synagogue**  
Locaux gratuits à la disposition des sociétés  
et des syndicats ouvriers pour assemblées  
générales. — Petites salles pour comités.

**SIMON LÉVY** BALANCE 10 a  
La Chaux-de-Fonds  
Spécialité de vins fins, Micon, Loupogne, Beaujolais, Ca-  
lifornie. — Bons vins de table variés naturels depuis  
40 francs l'hectolitre.

## Memento

Chorale L'Avenir. — Répétition réglemen-  
taire le vendredi à 9 heures du soir, au  
Cercle ouvrier.

## Association „La Sentinelle“

## Assemblée réglementaire

Jeudi 4 février à 8 1/2 h. du soir

au

Café Gosteli-Pfister

Place de l'Ouest

Ordre du jour :

1. Rapport des vérificateurs.
2. Divers.

## Les meneurs

Le parti ouvrier ou parti socialiste n'existerait pas s'il n'avait pas des meneurs. Les journaux radicaux, conservateurs, libéraux, sont unanimes pour répéter cette stupide accusation de temps en temps ; et, à de certaines périodes, ils répètent cette chanson tous les jours. Est-ce que tous nos partis politiques n'ont pas des meneurs ? Est-ce que tous les partis politiques n'ont pas leurs hommes dévoués, actifs et généreux ?

Oui, mais les meneurs socialistes sont des ambitieux ! C'est vrai, mais toutes les ambitions ne sont pas les mêmes. Il y a des hommes qui se dévouent dans l'intention de parvenir aux plus hautes positions ; il y en a d'autres dont l'ambition est de voir réussir les idées et les principes qu'ils défendent.

Est-ce que les hommes éminents qui détiennent les pouvoirs dans les cantons et dans la Confédération sont tous des hommes qui se sont sacrifiés pour le bonheur de leurs concitoyens ? Il y en a, mais peut-être y en a-t-il plus encore qui ont été guidés par leurs intérêts personnels ?

Il peut s'en trouver de pareils dans le parti socialiste ; dans ce cas, ce serait comme dans les autres partis. Cependant, il faut avouer que les ambitieux égoïstes socialistes seraient bien naïfs si l'intérêt personnel était le vrai motif qui les fait agir. Ceux qui veulent parvenir aux hautes fonctions un peu vite, se fourrent dans les rangs de ceux qui détiennent les pouvoirs de la république. Ceux-là sont les malins, les hypocrites, et nous croyons que le parti socialiste en renferme moins, beaucoup moins, que les partis qui nous accusent.

Voilà 30 ans que je me suis fait meneur dans le parti socialiste et j'affirme que je n'ai jamais désiré monter l'échelle qui conduit au sommet des positions politiques, administratives, judiciaires, etc. Ma seule ambition fut toujours de faire naître chez les ouvriers la conviction que, s'ils savaient

s'unir, ils seraient assez puissants pour conquérir la place qui leur est due d'après les lois naturelles. Ils sont les plus puissants par le nombre, et quand ils comprendront leur puissance et qu'ils voudront en user ils seront les maîtres et pourront mettre à leur place les bourgeois, les capitalistes. Ce sont les ouvriers qui ont créé le capital, les richesses ; n'est-il pas juste que ces richesses leur appartiennent et qu'ils les fassent fructifier à leur avantage, à l'avantage de tous les déshérités des temps présents et des temps futurs ? J'ai toujours travaillé pour obtenir ce résultat et je n'ai jamais eu d'autre ambition et je n'en aurai jamais d'autres ; ce ne serait d'ailleurs plus la peine. Je mourrai bientôt sur la route que j'ai parcourue.

Amen ! P. C.

## La Banque d'Etat

Il nous reste à résumer les principales dispositions de la loi, que nous recommandons chaudement à tous les amis du progrès, aux Suisses romands qui ne se paient pas de mots et ne se laissent pas effrayer par les épouvantails à moineaux.

La banque a son siège à Berne. Elle peut fonder des succursales, après entente avec les gouvernements cantonaux. Dans la création des succursales, la préférence sera donnée aux banques cantonales existantes ou à créer (voilà de quoi te rassurer, ô lecteur fédéraliste). Le fonds-capital, divisé en parts de 10,000 fr., est de 25 millions. Les 2/3 sont réservés aux cantons ; la Confédération se chargera du reste et des parts qui ne seraient pas réclamées par les cantons. Elle se procurera l'argent nécessaire par une émission de titres de rente qui ne pourront être dénoncés par le créancier. Chaque canton a droit à 10 parts au moins, chaque demi-canton à 5. La Confédération répond de tous les engagements de la banque. La banque et ses succursales sont exemptes de tout impôt (ce qui est naturel puisque les bénéfices entreront dans les caisses de l'Etat).

Les opérations de la banque sont limitées à l'émission des billets, aux virements et à l'escompte. En conséquence, elle est autorisée aux opérations suivantes, à l'exclusion de tout autre : Escompte de lettres de change sur toute la Suisse, à l'échéance de trois mois au plus, et portant au moins deux signatures notaires solvables ; achat et vente de lettres de change sur l'étranger, dans les mêmes conditions ; avances sur nantissement, sur titres et valeurs (à l'exclusion d'actions), pour un terme maximum de de trois mois ; achat d'obligations de la Confédération, de cantons ou d'Etats étrangers, au porteur, et facilement réalisables, ces achats n'étant faits qu'en vue d'un emploi temporaire des fonds de la banque ; dépôts en comptes courants, avec ou sans intérêts ; achat et vente de matières ; émission de certificats d'or et d'argent ; virements, émission de mandats et recouvrements ; garde et gestion de titres.

La banque est tenue d'accepter sans

frais, dans toutes les succursales, les paiements faits à la Confédération, et d'effectuer les paiements de la Confédération, jusqu'à concurrence de l'avoir de celle-ci.

Les billets, fabriqués, retirés et détruits sous la surveillance du Département fédéral des finances, sont émis en coupures de 50, 100, 500 et 1000 fr. Dans des circonstances extraordinaires, l'Assemblée fédérale peut momentanément autoriser l'émission de coupures plus petites. Le montant de l'émission est fixé par l'Assemblée nationale, sur préavis du Conseil fédéral. La contre-valeur totale des billets en circulation doit être représentée soit par des espèces légales, soit par des lingots d'or, soit par des monnaies d'or étrangères, soit enfin par des effets escomptés sur la Suisse et sur l'étranger. La réserve métallique doit s'élever au tiers au moins de l'émission. En outre, la banque est obligée de posséder, en tout temps, la couverture des engagements à courte échéance, échus ou exigibles dans les dix jours. Cette couverture doit consister en effets escomptés sur la Suisse ou l'étranger, en espèce ou en lingots d'or. La banque est tenue de rembourser ses billets au pair, et en espèces légales. Elle remboursera intégralement tout billet détérioré, quand le porteur en présentera un fragment plus grand que la moitié ou fournira la preuve, s'il fournit un fragment moindre, que le reste du billet a été détruit.

Les comptes de la banque sont soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale. Sur le bénéfice net, 15% seront portés au fonds de réserve. Sur le surplus, un dividende pouvant aller au 3 1/2% de fonds capital sera payé à la Confédération. Le bénéfice reviendra pour 1/4 à la Confédération, pour 3/4 aux cantons, d'après la décision du Conseil national, ou en totalité aux cantons, selon le Conseil des Etats.

La banque publiera, à la fin de chaque semaine, l'état de son actif et de son passif, et à la fin de chaque année, ses comptes annuels.

Nous omettons les dispositions pénales, sauf celle-ci, qui est assez sévère : Celui qui aura fabriqué et répandu, à titre d'annonce, de réclame ou de simple plaisanterie, des imprimés ou vignettes imitant les billets de banque, sera puni de l'emprisonnement jusqu'à trois mois ou de l'amende jusqu'à 500 frs.

La banque commencera ses opérations aussitôt le capital versé et quatre succursales organisées. Le retrait des anciens billets s'effectuera dans un délai de deux ans et demi.

La banque cantonale vaudoise, qui est une banque mixte, choisit ses actionnaires et leur distribue pour 1895, précisément du 6% — ou plutôt, distinguons ! un dividende de 4% sur 12 millions, soit 480,000 fr., et un superdividende de 2%, soit 240,000 fr. Superdividende n'est pas dans Littré, encore moins dans le dictionnaire de l'Académie, mais c'est un mot délicieux, une vraie trouvaille, une perle ! Superdividende ! Ainsi les actionnaires empochent, tant en dividende qu'en superdividende, 720 mille francs qui leur arrivent en dormant, tandis que



les employés, dont la besogne est ingrate, se répartissent, et ils sont nombreux, un maigre... superdividende de 20,000 fr. Quel contraste entre ces deux chiffres, et quel enseignement.

S'il n'y avait pas d'actionnaires et que la banque cantonale vaudoise fût une banque d'Etat, l'Etat, évidemment, aurait dû emprunter pour constituer le capital, l'Etat devrait donc payer l'intérêt de cet emprunt, qui, d'ailleurs s'amortirait promptement. Mais l'Etat ne payerait pas plus de 3%, la moitié du bénéfice réservé aux actionnaires, qui tirent le 6%. Bénéfice net pour l'Etat de Vaud, 360,000 fr.

Or, en divers domaines, le canton de Vaud est à la Suisse comme 1 est à 10. Il n'est pas téméraire d'admettre que le chiffre d'affaires et les bénéfices nets de la banque d'Etat fédérale seraient dix fois plus forts que ceux de notre banque cantonale.

Chaque année, la Confédération encaisserait au moins 3,600,000 fr., somme qui faciliterait la solution des assurances contre le chômage, la vieillesse, la maladie et les accidents.

Mais tous ces chiffres sont trop bas, puisque le bénéfice net de la banque cantonale vaudoise, en 1895, y compris la répartition au personnel, ne fut pas de 740,000 fr., mais bien de 1 million 218,956 fr. 21. La forte différence entre ces deux sommes fut versée à la réserve statutaire (135,000 fr.), à la réserve pour pertes éventuelles (150,000 fr.), à la réserve pour l'hôtel de la banque (193,956 fr. 21). Versements que la prudence dictait, mais qui sont bien élevées, et dont le dernier ne doit pas se répéter indéfiniment.

Une fois l'hôtel construit, nous croyons que 200,000 fr. versés à la réserve statutaire et à la réserve pour pertes éventuelles, suffiront amplement à maintenir le crédit de la banque cantonale vaudoise, dont le bénéfice disponible, déductible, s'élèvera alors à un million par an.

Encore une fois, si cette Banque était d'Etat, avec des bénéfices pareils l'Etat amortirait promptement l'emprunt nécessité par la constitution du capital initial; la dette de l'Etat finirait par s'éteindre, il n'aurait plus d'intérêts à payer, et le million serait du bénéfice net, comme à Fribourg.

Une banque d'Etat vaudoise gagnant un million, la banque d'Etat fédérale arriverait bien, après amortissement de son emprunt, à gagner dix millions par an. Nous voici loin des 3,600,000 fr. que nous indiquions plus haut, et pourtant l'avenir prouvera que nous ne nous égarons point dans l'utopie.

XII

Nous comprenons l'opposition des im-

mobilistes, qui combattent ce qui est nouveau, quittes à le déclarer excellent dix ans plus tard; mais tous les progressistes devraient se donner la main sur le terrain de la banque de l'Etat. Leurs efforts combinés assureraient le triomphe d'une institution qui serait pour le peuple suisse une bonne affaire et pour l'Europe un exemple.

La Suisse allemande est favorable à cette entente. Pourquoi la Suisse romande resterait-elle en arrière, puisque le projet de loi donne au fédéralisme et aux intérêts cantonaux toutes les garanties désirables?

Pourquoi rejeter tout ce qui vient de Berne?

Les gens qui votent toujours non et qui se croient de bons patriotes, ne réfléchissent pas qu'à la longue leur obstruction systématique risque de compromettre l'existence même de la Confédération. La Pologne a péri parce que chacun des membres de la Diète polonaise avait le droit de veto: Le vote négatif d'un seul député annulait les votes affirmatifs de tous les autres. C'était l'anarchie dans toute sa beauté. En Suisse, le mal n'est pas encore à ce point. Pourtant si les cantons romands, coalisés avec les éléments stationnaires des cantons allemands, continuent à faire échec à toutes les lois fédérales de quelque importance, la Confédération sera bien malade. L'Assemblée fédérale paralysée, comme autrefois la Diète de Pologne, n'osera plus tenter aucune réforme, et pourtant l'heure a sonné des réformes généreuses. Par leur obstination aveugle, par leur entêtement de mulets, les gouvernants suisses du siècle dernier ont provoqué la Révolution. Les électeurs qui votent toujours non se rendent-ils bien compte des responsabilités qu'ils encourent?

Quand une loi fédérale est franchement mauvaise ou qu'elle sacrifie les intérêts légitimes de la Suisse romande, nous comprenons qu'on la repousse, nous sommes les premiers à la repousser. Mais toujours voter non, sans même examiner la loi, est-ce intelligent, est-ce digne?

En terminant nous prions le lecteur de ne pas attacher trop d'importance à l'opinion des journaux qui se montrent hostiles à la banque d'Etat et vont se servir contre elles de tous les arguments déjà refutés par le Conseil fédéral. Ces journaux ne sont pas libres. Ils ont pour actionnaires ou commanditaires les barons de la finance et de la spéculation, les capitalistes qui redoutent la création d'une banque franchement populaire, les hommes d'argent dont les bénéfices seront nécessairement écorchés par la banque d'Etat. De là leurs protestations, leurs colères, et l'ordre donné aux rédactions d'éreinter le projet Hauser, au nom de la liberté!

Epilogue d'une initiative

Le Comité pour la nationalisation des chemins de fer suisses nous envoie la lettre suivante qu'il adresse au Conseil fédéral à Berne:

Monsieur le Président du Conseil fédéral! Messieurs les Conseillers Fédéraux!

En réponse à la demande de referendum contre la loi sur la comptabilité des chemins de fer suisses, « le comité d'Initiative pour la nationalisation des chemins de fer suisses » a, vers la fin de Juin 1896, fait un appel au peuple suisse, l'invitant à voter la loi quoiqu'elle soit en général, considérée comme insuffisante, tout en signant la demande d'initiative pour la nationalisation des chemins de fer suisses par voie d'expropriation.

Cette demande comporte en première ligne:

La révision de l'art. 26 de la Constitution Fédérale: « La législation sur la construction et l'exploitation des chemins de fer suisses est du domaine de la Confédération » par les Art. 26, 26bis et 26ter de la demande d'initiative, qui réclament en somme:

- a. La détermination précise des sortes de lignes qui devront être rachetées,
- b. Une administration spéciale des chemins de fer suisses exercée par un Conseil des chemins de fer,
- c. La demande d'une décentralisation de l'exploitation, fondée sur la nature des choses et répondant aux intérêts du pays,
- d. Mesures concernant le personnel actuel des compagnies de chemins de fer et sa future destination,
- e. Désignation dans la Constitution Fédérale de l'emploi déterminé du rapport net des lignes de l'Etat,
- f. La compétence de la Confédération de s'approprier en tout temps des lignes, contre une indemnité déterminée plus en détail dans l'art. 26bis, et finalement,
- g. Le droit de la Confédération d'acquiescer l'exploitation de certaines lignes avant l'achat définitif, afin de juger de l'état exact des lignes pour pouvoir se garer de tout préjudice quant à la valeur réelle de celles-ci.

Nous avons entendu faire, parmi le peuple, lors de la présentation de notre initiative et même chez les plus fervents partisans de la nationalisation, du nombre desquels nous avons l'honneur de nous compter, les mêmes réserves que nous avons posées dans notre demande d'initiative, et que nous nous permettons, honorés Messieurs, d'esquisser encore. Nous vous prions d'y prêter toute votre attention. Si, comme nous l'avons déjà fait, nous reconnaissons volontiers vos efforts

en général, Messieurs les Conseillers, et ceux du Département des chemins de fer en particulier, nous ne devons et ne pouvons vous cacher que, d'après notre manière de voir, l'on ne pourra atteindre au grand but de la nationalisation des chemins de fer, que lorsque l'achat se fera à des conditions acceptables pour le peuple suisse, et lorsqu'on lui aura donné des garanties constitutionnelles que, dans cette affaire, il reste en tout temps maître de son sort.

On s'est efforcé d'attaquer violemment cette initiative de notre comité, et nous ne nous tromperons guère en supposant qu'elle sera, même dans les cercles parlementaires, l'objet de nouvelles attaques. Tout en tenant compte d'une part, des critiques modérées, nous devons, d'autre part, repousser énergiquement toute critique démesurée, comme toutes les attaques personnelles, car nous ne faisons, comme citoyens, qu'user du droit que nous garantit l'art. 121, lemma 4, de la Constitution Fédérale, de nous servir de l'initiative, et nous ne nous laisserons ravir ce droit par qui que ce soit.

Quant à l'opportunité ou la non opportunité de l'initiative que nous avons prise, nous nous permettons d'avoir notre opinion là-dessus. Si le projet de loi primitif sur la comptabilité du Département des chemins de fer avait été approuvé par les Conseils fédéraux, comme on pouvait s'y attendre, et comme l'attendaient les populations suisses, il est plus que probable, que l'on aurait renvoyé de lancer une initiative populaire à ce sujet.

Les débats qui eurent lieu dans les Conseils Fédéraux, la tenue et les discours de ceux qui semblent être personnellement intéressés dans cette question, le résultat final de la discussion et surtout l'incompréhensible recours à une demande de referendum contre une loi fortement affaiblie, nous ont décidés à persister dans notre projet d'initiative.

Dans notre réunion du 13 décembre 1896 à Zurich, l'on constata un nombre de 53,395 signatures légalisées pour la demande d'initiative formulée, et nous aurions ainsi été à même de provoquer un vote fédéral sur la demande du peuple d'une nationalisation des chemins de fer suisses par voie d'expropriation. Si nous n'avons pas fait pour le moment ce pas décisif, ce n'a point été, que nous n'eussions la conviction parfaite que l'initiative était, après comme avant, parfaitement justifiée, et accordait au peuple comme aux actionnaires des chemins de fer, à chacun ce qui lui est dû; mais parce que nous sentions le devoir d'avoir égard à ces amis de la nationalisation qui, parmi nous, voulaient prudemment attendre l'enquête du Conseil Fédéral sur la portée de la loi de comptabilité des chemins de fer. Ce désir nous a été ex-

Les errants de nuit

par Paul Féval

Première partie

15

Le Condamné à mort

IV

La jeunesse d'Hector

Il y avait bien aussi une jeune femme... Mais notre pauvre Hector croyait rêver quand il avait cette vision angélique: un front pur, entouré de cheveux blonds rayonnants; de belles larmes au travers d'un mélancolique sourire. L'avait-il vue vraiment dans sa petite enfance, cette chère et délicieuse apparition, ou était-ce le rêve qui vient au chevet des enfants sans mères? questions répétées sans cesse et toujours vainement.

Notre pauvre bel Hector était comme le monde lui-même, qui a ses temps historiques et ses fabuleuses périodes. Plus on veut fouiller ces espaces mythologiques, plus on s'égare dans les sentiers de l'impossible. Il faut arriver à la première date certaine, au premier fait humain, au lever de cette longue journée dont les temps poétiques ne sont que le crépuscule.

Ainsi pour Hector. Dès que sa mémoire lui fournissait des réponses précises, il retombait du ciel sur la terre. Il se voyait

petit paysan dans une terre appartenant aux Legagneur. Puis, la sœur aînée du baron Michel, une bonne créature qui était morte trop tôt, l'amenait à la ville. Puis le collège et les dédains de ceux qui avaient père et mère. Puis le bureau, et encore les dédains des collègues, qui pouvaient ajouter quelque chose à leur nom de baptême.

Hector laissait là volontiers ces souvenirs de sa jeunesse maussade, mais il s'acharnait aux rêves de son enfance. Or, on n'est pas chasseur à cheval pour rêver. Le bon colonel Poncelet disait déjà que sa nouvelle recrue ferait un piètre soldat, lorsque tout changea comme par magie.

Le 3e chasseur tenait garnison à Montmédy, tout près de la frontière belge. Un matin que notre Hector se promenait après la parade, il vit du monde assemblé sur le pont de la Chiers. La rivière débordée passait en tourbillonnant sous les arches. Il y avait une voiture arrêtée à la tête du pont. La foule se penchait sur le parapet. Parmi la confusion des voix, Hector crut entendre qu'un enfant se noyait. Il perça la cohue. Comme il arrivait au parrapet, une jeune fille, admirablement belle, les yeux en larmes, les cheveux épars, agitait une bourse et implorait ceux qui l'entouraient. Ses yeux tombèrent sur Hector. Il y eut un rayonnement autour de son front.

Elle s'élança. Elle lui prit les deux mains.

Elle s'écria (je ne sais si elle était folle, car Hector ne l'avait jamais vue):

— C'est vous! c'est vous! vous allez le sauver!

Elle l'entraîna vers le parapet. On eût dit une sœur qui reconnaît son frère. Hector ne répondit point. Il se jeta du haut du pont, tête première. Il revint deux fois à fleur d'eau pour prendre haleine: deux fois les mains vides. La jeune fille criait:

— Pour moi! Encore! Pour moi!

Elle repoussait une vieille dame qui voulait contenir ses cris. C'était à elle la voiture. Les chevaux emportés avaient effrayé un enfant qui jouait sur le pont étroit. L'enfant avait voulu monter sur le parapet. Le pied lui avait manqué. On l'avait vu disparaître dans le tourbillon, blanc d'écume.

Hector replongea une troisième fois et ramena l'enfant à la berge. La mère vint lui baiser les mains. Il ne vit pas la mère. La jeune fille était là, près de lui, muette désormais, et si pâle, qu'elle semblait prête à défaillir. Sa bourse était toujours dans sa main. Elle la présenta à Hector qui recula.

Elle fit un pas vers Hector. Elle lui tendit sa main, sans la bourse.

— Merci! murmura Hector.

— Comment vous nommez-vous? demanda la jeune fille.

— Je me nomme Hector.

— Hector qui?

— Rien qu'Hector!

La bonne dame qui accompagnait la jeune fille l'appela de loin:

— Honorine! mademoiselle Honorine!

Ce nom sonnait dans le cœur d'Hector comme la voix d'un souvenir.

La foule, qui n'avait plus peur, regardait. Honorine vit cela et rougit.

— Je voudrais... murmura-t-elle avec embarras.

Elle allait encore parler de récompense. Hector l'interrompit. Il la regarda en face et lui dit cette chose insensée:

— Si dans deux ans j'étais capitaine, m'accepteriez-vous pour fiancé?

Qu'ils sont fous, ces enfants! Hector avait beau être enfant et fou, il s'arrêta stupéfait d'avoir prononcé de semblables paroles.

La belle jeune fille avait changé de couleur; ses sourcils délicats se froncèrent. Hector n'avait jamais eu peur, mais cette fois il se sentit trembler. La bonne dame arrivait. La jeune fille dit tout bas:

— Peut-être...

Elle le dit si bas et d'une façon si étrange, qu'il semblait que ce fût malgré elle. Puis elle monta dans sa voiture, qui reprit le galop. La bourse avait été pour la mère de l'enfant.

A dater de cette heure, un changement profond s'opéra chez Hector. L'ambition naquit en lui à l'improviste. Il travailla nuit et jour.

 Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants



primé par des personnes qui ne croyaient point que la loi sur la comptabilité, maintenant en vigueur, serait votée et se sont empressées de signer nos feuilles avant le 4 octobre. Nous ne pouvions ni ne voulions contester l'à-propos de ce désir, et nous y avons accédé en gardant les signatures par devers nous. En outre, 10,953 signatures nous ont été remises par les cheminaux non sans conditions, de sorte que nous n'avions plus le devoir formel de remettre les signatures.

Si, comme nous l'avons dit, nous reconnaissons volontiers la loyauté de vos bonnes intentions, nos craintes n'en sont pas moins grandes quant au rachat actuel de nos principales lignes d'après les concessions, et nous devons, Messieurs les hauts Conseillers, vous en laisser la responsabilité.

Si nous avons bien entendu et bien compris, la loi sur la comptabilité doit nous indiquer clairement à quelle somme se montera le rachat des 4 lignes principales: C.-S., N.-E., U.-S. et J.-S. dans le cas où le rachat s'effectuerait d'après les concessions, sans préjudicier la manière du rachat lui-même. D'un autre côté l'on nous dit que la loi stipule implicitement le rachat même. Quoiqu'il en soit, il serait tout à fait condamnable que l'on revint maintenant, comme on le prétend dans certains cercles, en vue de la loi sur la comptabilité votée, à négocier un rachat de main à main. Il est assez étrange que l'on prétende dans ces mêmes cercles que le peuple suisse doit se résigner à payer à cette occasion 20 à 30 millions de plus qu'il ne le devrait équitablement. Qui doit donc recevoir cette somme d'argent? Ces prétentions s'accorderaient sans doute avec le cours actuel des actions.

Le rachat de main à main a été jugé par le vote populaire d'une manière claire et précise et appartient, nous l'espérons, au passé. La fusion du Jura-Berne-Lucerne avec les lignes de la Suisse-Occidentale a eu pour résultat un fâcheux incident et nous pensons que, sans en avoir des raisons impérieuses, l'on fera bien de renoncer à de pareilles transactions. Nous ne doutons pas du reste que dans les cercles parlementaires ou non-parlementaires plus ou moins intéressés, et surtout dans le monde financier, cet essai se fasse ou a été fait. C'est aux Hautes Autorités qu'il appartient tout autant qu'elles ne voudront pas ouvrir, de prime abord, les portes toutes grandes à la méfiance, de repousser résolument de telles prétentions.

En laissant d'abord aux autorités fédérales le pas sur nous dans une question de si grande importance pour l'existence économique de notre patrie, et en nous retirant pour le moment dans les rangs des spectateurs attentifs, toute la responsabilité de la question passe à la repré-

sentation législative de notre peuple. Si, dans le temps déterminé par les circonstances, une loi nous est présentée nous garantissant l'achat des chemins de fer suisses dans le sens et l'esprit de l'initiative formulée, alors nous la soutiendrons sans réserve, comme nous l'avons fait pour la loi sur la comptabilité. Mais si les lois attendues trompaient notre attente, nous nous joindrions à ceux qui estiment le bien-être du peuple suisse au-dessus des intérêts des compagnies de chemin de fer. Maintenant, c'est à nous d'attendre; aux autorités d'agir.

Ce sont là, très honorés Messieurs, les remarques que le comité nous a chargés de vous faire dans sa séance du 13 décembre écoulé. Veuillez non seulement excuser ces remarques aussi franches que sincères, mais les considérer, comme nous, dans l'intérêt de la chose publique.

Nous nous permettons de vous adresser également quelques exemplaires des publications qui nous ont amenés à formuler notre demande d'initiative, ainsi que quelques exemplaires de cette dernière.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Messieurs les Conseillers Fédéraux, l'assurance de notre considération distinguée.

Bâle, en Janvier 1897.

Au nom du „Comité pour la nationalisation des chemins de fer suisses“

Les membres du comité exécutif.

Henri Gautschy. J.-F. Schär.

### Nouvelles jurassiennes

Assemblée du 7 février à Delémont. — L'assemblée de Delémont du 7 février, convoquée pour discuter le projet de loi sur l'assistance, est fixée à 1 heure après midi, au lieu de 2 heures, comme le porte la convocation.

Bienne. — Concert. — Nous apprenons qu'il s'est constitué au sein du syndicat des ouvriers graveurs et guillocheurs de Bienne une société chorale qui, nous dit-on, donnera le samedi 6 mars à la Tonhalle un grand concert suivi de soirée dansante. Si nos renseignements sont exacts, cette soirée promet d'être une des plus agréables qui nous aura été donnée cet hiver. Pour clôturer le concert nous aurons le plaisir de voir jouer cette pièce qui a fait courir tout Chaux-de-Fonds ainsi que le Locle et qui a pour titre: *Un lundi dans un atelier de graveurs*. Les graveurs, paraît-il, ne ménagent aucun sacrifice pour satisfaire le nombreux public qui ne manquera pas d'assister à cette soirée. Sitôt qu'il nous sera donné de voir le programme nous reviendrons sur cette question. En attendant nous souhaitons plein succès et longue prospérité à cette nouvelle société.

(Communiqué.)

### Chronique locale

La Bernoise, société mutuelle et philanthropique (Barner-Verein). Compte-rendu de l'année 1896:

#### Recettes:

Solde en caisse au 10 janvier 1896	Fr. 324 20
Cotisations et amendes	> 3245 85
17 mises d'entrées	> 148 50
Retiré de la Caisse d'épargne	> 300 —
Cotisations arriérées	> 61 —
<b>Total</b>	<b>Fr. 4079 55</b>

#### Dépenses

Indemnités pour maladie	Fr. 2442 50
> un décès	> 50 —
Réassurances	> 287 10
Fédération romande	> 10 95
Frais de bureau et divers	> 136 45
Versé à la Caisse d'épargne	> 200 —
> au Crédit mutuel ouvrier	> 700 —
Provision au caissier	> 103 70
Solde en caisse au 8 janvier 1897	> 148 85
<b>Total</b>	<b>Fr. 4079 55</b>

#### Fortune de la Société

au 8 janvier 1897	
Dépôt au Crédit mutuel ouvrier	Fr. 1590 35
Dépôt à la Caisse d'épargne	> 1925 25
Cotisations et amendes arriérées	> 21 50
Solde en caisse	> 148 85
<b>Total</b>	<b>Fr. 3685 95</b>

Elle était au 31 décembre 1895 > 3190 28

Augmentation pendant l'année 1896 > Fr. 495 67

Au 31 décembre l'effectif des membres était de > 208

Nouveaux membres reçus en 1896 > 17

Diminution en 1896 par 2 décès et 2 démissions > 4

Effectif au 31 décembre 1896 > 221

#### Comité pour 1897:

MM. Jean Gygi, président, rue de la Chapelle 9. Léon Bannwart, vice-président, rue Léopold-Robert 17 a. Fritz Salvisberg, caissier, rue du Rocher 21. Franz Wyser, vice-caissier, rue du Collège 25. Rodolphe Jenny, 1er secrétaire, Place d'Armes 2. Ulrich Jenny, 2e secrétaire, rue du Progrès 65. Commissaires: MM. Conrad Munz, rue de la Paix 55 b. Jean Gilgen, Crêtets 24. Gottl. Rindlisbacher, rue de la Serre 38.

#### Etat-Civil de la Chaux-de-Fonds

Du 18 au 19 janvier 1897

#### Naissances

Kneuss, Georges-Marcel, fils de Auguste, horloger-remonteur, et de Adèle-Virginie née Huguenin-Bergenat, Bernois.  
Bonardi, Henriette-Adèle, fille de Henri, peintre, et de Sophie née Bernard, Italien.  
Georges, fils illégitime, Bernois.

Greber, Oscar, fils de Léon, horloger, et de Adèle née Moser, Bernois.  
Rieder, Marcel-Vital, fils de Albert, horloger, et de Maria-Margaritha née Schmuz, Bernois.

#### Promesses de mariage

Aubert, Emile-Eugène, horloger, Vaudois, et Drehmann, Bertha-Hedwig, institutrice, Neuchâteloise.  
Vuille, Henri-Louis, gérant, Bernois, Riehle, Louisa-Adèle, Neuchâteloise.  
Künzi, Charles, commis, Bernois, et Dubois, Louise-Emilia, tailleur, Neuchâteloise.

#### Mariages civils

Tanari, Louis, maître-ferblantier, Italien, et Willen, Anna-Susanna, servante, Bernoise.

#### Décès

21487 Hermann-Louis, fils illégitime, né le 16 novembre 1896, Argovien.  
21488 Bachmann, Johann-Heinrich, époux de Rosine née Indermühle, né le 13 avril 1845, Zurichois.  
21489 Charles-Joseph, fils illégitime, né le 21 août 1895, Bernois.  
21490 Ritter, Adrien-Ferdinand, fils de Charles-Eugène et de Louise née Michel, né le 14 janvier 1897, Bernois.  
21491 Enfant du sexe féminin, décédé tôt après la naissance à Albert Paratte, Bernois.  
21492 Maire née Cartier, Marie-Juliette, épouse de Arnold, née le 26 septembre 1863, Neuchâteloise.  
21493 Wermuth, Bertha-Frida, fille de Nikolaus et de Lucie née Diacon, née le 8 décembre 1896, Bernoise.

#### Boîte à blagues

Au restaurant:  
— Garçon, vous nous donnerez, maintenant, du fromage.  
— Bien, monsieur; lequel?  
— Celui que vous voudrez...  
Le garçon, très digne:  
— Oh! moi, monsieur, je n'en mange jamais; le fromage me dégoûte!  
— Je ne ferai jamais partie de la Société contre l'abus du tabac.  
— Et pourquoi?  
— Parce que je craindrais qu'elle m'oblige à casser « ma pipe ».

#### Dernières nouvelles

Fribourg. — La Banque d'Etat de Fribourg a obtenu, pour 1896, un bénéfice net de 915,612 fr. Sur ce montant, 80,000 fr. seront versés au fonds de l'Université, 151,000 fr. au fonds d'amortissement, 75,000 fr. au fonds de réserve. Le reste sera destiné au paiement des intérêts et à l'amortissement du capital de dotation.

Lugano. — L'Assemblée des délégués de l'Association démocratique cantonale, réunie dimanche à Lugano, a décidé de proposer aux comités radical et conservateur un accord pour les élections du Conseil d'Etat, qui auront lieu le 17 février sur la base du maintien de la proportion actuelle, soit trois radicaux et deux conservateurs, afin d'épargner au canton l'agitation d'une lutte électorale.

## Le capitaine Lachesnaye

par ERNEST CAPENDU

XIX

### Le pilori

— Bah! fit le comte d'une voix ironique. Se peut-il, mon cher maître, que vous soyez encore sous le coup de cette fatale ressemblance, et qu'en parlant au comte de Bernac, vous croyez parler à l'infâme La Chesnaye! Je vous pardonne cette fois votre erreur, seigneur Van Helmont, mais je vous en conjure, veuillez réfléchir à l'avenir avant de faire une telle confusion... Puis, ajouta Reynold en baissant la voix, vous devriez être plus prudent et ne pas vous montrer si ardent contre ce La Chesnaye. Vous oubliez peut-être qu'il possède un terrible moyen d'action contre vous, un pareil bandit est capable de tout; or, la pauvre Aldah est en son pouvoir. Sa vie répond de vous, Van Helmont. Courbez donc la tête, je vous y engage dans votre propre intérêt! Aldah aurait peut-être deux tortures pour une seule subie par La Chesnaye! Aldah et Diane sont entre les mains de cet homme ou entre celles des siens; or, il pourrait se faire que s'il subissait réellement la torture,

on se vengeât sur celles qui servent d'otage!

Et, reprenant à haute voix:

— Mille grâces, cher maître, continua le jeune seigneur; la baronne vous remercie de vos excellents soins. Mais regardez donc le condamné!... Savez-vous bien que ce drôle fait une contenance héroïque! En vérité, Dieu! s'il n'avait pas l'audace de me ressembler autant, je m'intéresserais à lui. J'aime la bravoure! Et vous, baronne?

— Le fait est que ce La Chesnaye montre un courage étonnant! répondit Catherine.

— Ma fille!... ma fille!... balbutia le prévôt. Si ce supplice était son arrêt de mort!

— Ce serait la faute des juges et du seigneur Van Helmont, répondit Bernac; mais espérons que le ciel sera pour nous! La voix du comte de Bernac fut couverte par le son des trompettes: La Chesnaye venait d'être saisi par le bourreau. Le supplice commençait; le condamné allait être couché sur la croix de Saint-André.

La Guiche, d'Herbaut, Marc, Giraud, Richard, dominés par le terrible spectacle qui allait avoir lieu, n'avaient d'yeux que pour le pilori... Le prévôt, plus pâle et les traits plus décomposés encore, se tenait cramponné au balcon; Van Helmont, le front penché, et la main droite enfouie sous ses vêtements, déchirait de ses ongles les chairs de sa poitrine... le savant comprenait son impuissance. Bernac et Catherine causaient

avec une insouciance affectée... La foule attendait muette et attentive... Les argotiers hésitaient... Les exempts et les archers faisaient bonne veille.

Sur un signe du bourreau, ses deux aides saisirent le condamné et l'enlevèrent. A ce moment, un cri effroyable, un rugissement de terreur, suivi aussitôt d'un double rugissement plus effrayant encore, éclatèrent à gauche de la place.

La foule se rua épouvantée; un tumulte indescriptible bouleversa la place, et les flots du peuple vinrent se briser sur les façades des maisons... Un espace vide demeura au milieu de ces vagues humaines, comme un îlot sous-marin surgissant tout à coup au sein d'une tempête... Dans cet espace vide, un tigre gigantesque et un lion furieux tenaient sous leurs griffes trois cadavres ensanglantés.

D'où venaient de tomber ces animaux féroces? Par qu'elle issue s'étaient-ils subitement élancés? Personne n'aurait pu le dire; mais la foule affolée, terrifiée, foudroyée, céda à la terreur et se précipita pour fuir le danger. C'était un péle-mêle épouvantable... On ne marchait plus sur le terrain de la place, on marchait sur un pavé de corps étendus. Les cris de douleur, d'effroi, de rage s'élevaient en clameurs insensées.

— A moi, El-Kebir! à moi, Bacchus! hurla tout à coup La Chesnaye en échappant aux mains du bourreau stupéfait.

Le lion et le tigre poussèrent un double rugissement, plus épouvantable encore que le premier, et se précipitèrent vers le pilori, laissant derrière eux un sentier sanglant et parsemé de cadavres et de blessés.

En un seul bond les deux animaux eurent atteint la plate-forme, et là, s'arrêtant subitement sur un geste impératif du condamné, se roulèrent à ses pieds.

— Sus! en avant la petite flamme! hurla le grand coëtre en sautant par la fenêtre.

Les argotiers, électrisés, le suivirent.

— La Chesnaye! La Chesnaye!... vociféra en même temps une voix partie de l'autre côté de la place, et une seconde troupe d'hommes bondit vers les archers.

Alors ce fut quelque chose d'affreux, d'indescriptible, d'horrible, dont rien ne pourrait donner une idée. Plume et pinceau sont trop pauvres pour retracer un pareil tableau.

La place ressemblait à un champ de carnage, au préau d'une maison de fous furieux, à un cercle de l'enfer, à un chaos fantastique, étrange, infini.

Hommes, femmes, enfants, vieillards se heurtaient, se poussaient, s'écrasaient, se foudroyaient, se ruant vers toutes les issues. Les exempts, les archers attaqués de toutes parts, rendaient coups pour coups, tombaient, criaient, tuaient, s'efforçaient de s'ouvrir un passage. Les pénitents, glacés d'effroi, avaient cessé leurs chants, et, embarrassés dans leurs longues robes, devenaient les premiers victimes de la terreur générale.



**Théâtre de la Ch.-de-Fonds**

Direction : A. Bornier

Portes 7 1/4 h. Concert 8 1/4 h.  
Mardi 2 Février 1897

Une seule Représentation extraordinaire avec le concours de

Mlle Suzanne DE MAULMONT, de la Gaité.  
M. Félix BIENFAIT, des Nouveautés, M. AUTHIÉ, Mme DELAGRANGE, M. JABLIN, M. DARTHENAY, M. Henri MAURI et M. MAUREL.

Deux grands succès dans la même Soirée!

**Les Noces de Savarin**

Pièce bouffe en 3 actes, de M. Alb. Pajol  
On commencera par

**Voyage au Mont-Blanc**

Comédie-vaudeville en 3 actes de M. Henri Maurice

Billets en vente chez M. Léop. Beck et chez Mme Evard-Sagne, au Casino. Pour plus de détails, voir les affiches et programmes.

**J. NAPHTALY**

La Chaux-de-Fonds  
N° 9, Rue Neuve, N° 9

Prix unique et maximum  
Chaque complet et chaque manteau officier seulement  
**35 fr.**

Pantalons pour 8, 10, 12, 14 et les meilleurs 15 fr.  
Habillement pour garçons  
Le N° 1, 6 fr.  
Le meilleur N° 1, 10 fr.

**LES MAGASINS** sont ouverts le dimanche

Prière de bien faire attention au numéro de la maison et au nom.

**Cours de coupe et de couture** dès le 1<sup>er</sup> février au prix de Fr. 12

2 leçons par semaine par Mme Schœni-Perret, professeur de coupe, Daniel JeanRichard 5, élève de Mlle E. Grand'homme à Paris et seule diplômée en Suisse

Malgré toutes les calomnies dirigées par une personne intéressée de notre ville, les élèves peuvent être assurés qu'elles trouveront un enseignement aussi dévoué que patient.

Pour apprenties couturières, l'application d'autres procédés sera démontrée en vue des examens. 25

**Boucherie - Charcuterie Ed. Schneider**

Ancienne boucherie F. Epplé  
4, rue du Soleil, 4

BŒUF, 1<sup>re</sup> qual., à 70 et 75 c. le 1/2 k.  
**Beau gros VEAU à 60 c.** le 1/2 kilo.  
MOUTON, 1<sup>re</sup> qual., dep. 70 c. le 1/2 k.  
PORC frais, salé et fumé depuis 70 c. le 1/2 kilo  
SAINDOUX pur, à 80 c. le 1/2 kilo  
CHOU-CROUTE, à 20 c. le kil.

**Beau choix de Lapins**  
Se recommande, 634  
Edouard SCHNEIDER.

**A vendre** d'occasion un lit Louis XV, complet, matelas, bon crin, duvets et duvet d'édredon pour 160 fr. Canapé 30 fr., Tables ronde, ovales, massives, tables carrées, tables de nuit. Fauteuils de malades à 8 fr., 4 chaises pour 8 fr. Un excellent fourneau à coke avec bons tuyaux à 10 fr. 30  
S'adresser à M. Fritz Rubin, rue des Fleurs 2, au 1<sup>er</sup> étage.

**Machines à décalquer**

Système GRETILLA — BREVET No. 9799  
chez M. Ch. REYMOND, Mécanicien  
Jaquet-Droz 14a — CHAUX-DE-FONDS — Jaquet-Droz 14a  
Prix sans procédé Fr. 75

ESCOMPTE 5 0/0

payable de suite en JETONS ou par CARNETS d'escompte  
remboursables au gré du client

FROMAGE GRAS de la Chaux d'Abel	95 c.	le 1/2 kilo
FROMAGE GRAS de la Sagne	75 c.	
LIMBOURG extra fin	70 c.	

**TOMMES DE SAVOIE**

BRIE et SERVETTE la pièce 20 c.

Beurre salé le pain 1 fr. 20

BEURRE fondu le demi kilo 1 fr. 25

**THON ouvert 1 30** 1/2 k. qualité extra

**GUINAND & DUPUIS**

4, Place Neuve CHAUX-DE-FONDS Place Neuve, 4

ESCOMPTE 5 0/0

**Etoffes pour Bals et Noces**

en soie, laine, mohair, tulle, velours brocard  
Gaze dorée et argentée, gaufrée, etc

Grand choix en étoffes les plus nouvelles et les plus modernes  
aux prix les meilleurs marchés

Etoffe complète pour une robe de soie à 15 fr.

ainsi qu'un grand assortiment d'étoffes pure laine, pour vêtements de Dames et de Messieurs, dans les plus fines et les plus pratiques. — Echantillons franco 500 10

Zurich — **GETTINGER & Cie** — Zurich

**lvrognerie, 3 guérisons**

Il y a quelque temps déjà que j'ai fait usage de votre traitement contre l'ivrognerie et je dois dire que les résultats obtenus ont été très heureux. C'est pourquoi je ne puis que recommander l'emploi de votre méthode, espérant ainsi être utile aux personnes qui pourraient en avoir besoin. Jusqu'à présent il n'y a pas eu de rechute chez notre patient; il n'a plus aucune envie de boire, quoiqu'il n'éprouve pas de dégoût. C'est donc à votre procédé que j'attribue ce succès inattendu dont je suis très heureux et je vous en témoigne ici ma plus sincère gratitude. Louis Sick à Bellenberg (Bavière).

Les résultats de votre traitement contre l'ivrognerie ont dépassé mon attente. Notre patient est radicalement guéri de son penchant à l'ivrognerie, car depuis l'emploi de votre méthode, il n'y a pas eu de rechute. Je recommande donc votre méthode à tous les intéressés, non seulement parce qu'elle n'est pas nuisible à la santé, mais encore parce qu'elle peut être appliquée à l'insu du malade. André Locher à Breitenrode près d'Oebisfelde (Saxe).

Votre traitement de l'ivrognerie a radicalement guéri le patient de son penchant à l'ivrognerie, dont il ne reste aucune trace. La personne en question est maintenant capable de remplir les charges qui lui incombent avec toute exactitude, ce qui lui était impossible auparavant pendant qu'elle était adonnée à la boisson. Je constate donc avec plaisir l'efficacité de votre cure, en même temps que je dois reconnaître qu'elle n'a aucun effet nuisible sur l'organisme. Les résultats sont également assurés en appliquant la cure avec ou sans le consentement du malade, car le traitement ne le dérange en aucune façon. Jacques Wäder, à Mary-le-Grand (Fribourg). L'adresse: "Polyclinique privée Kirchstasse, 405, Glaris". 495

**Brasserie de la Serre**

Tous les mercredis soirs  
dès 7 1/2 heures 681

**TRIPES**  
à la Mode de Caen

**FONDUES à toute heure**

Se recommande G. Laubscher.

**A LOUER**

Parc 90. Bel appartement de 3 pièces et dépendances, 2<sup>me</sup> étage.  
Parc 89. Tout le rez-de-chaussée 6 pièces, 2 alcôves et doubles dépendances; conviendrait pour atelier avec logement.  
Parc 90. Bel appartement de 4 pièces et dépendances, 1<sup>er</sup> étage.  
Parc 90. Une belle grande cave cimentée; eau installée.  
Parc 87. Un beau petit logement de 2 pièces et dépend. 2<sup>me</sup> étage.  
Léopold-Robert 80. Un magnifique logement de 6 pièces, doubles dépendances, eau et gaz, concierge, au 3<sup>me</sup> étage. 11

S'adresser à M. P.-G. Gentil, gérant, rue du Parc 83, à la Chaux-de-Fonds.  
— TÉLÉPHONE —

**Régulateurs**

Glaces — Tableaux

Régulateurs en tous genres, sonnerie cathédrale, Réveils, GLACES nouveautés, TABLEAUX variés.  
Fort escompte au comptant

Vente par versements mensuels  
E. Huguenin - Droz

38 Serre REPRÉSENTANT Serre 38

**Café-Brasserie**

16, Rue du Stand, 16

**Vins et Liqueurs**  
de 1<sup>er</sup> choix

**BIÈRE Ulrich frères**

Se recommande,  
28 Le Tenancier.

**A louer** rue de la Demoiselle 98, St.-Georges prochaine, un 1<sup>er</sup> étage de 3 chambres, cuisine, corridor, balcon et dépendances. 34  
S'adresser à Albert Barth, rue Daniel Jeanrichard 27.

Collège de la Chaux-de-Fonds  
**Conférence publique**

mardi 2 février 1897  
à 8 1/2 heures du soir 43  
à l'Amphithéâtre  
**Insectes et Fleurs**, par M. F. Tripet, professeur à l'Académie.

**Société de Consommation**  
de la Chaux-de-Fonds  
Rues Jaquet-Droz 27 Parc 54 Industrie 1  
Demoiselle 111

**Charbon pour repasseuses**  
première qualité  
le paquet de 2 k. 45 c.

**Excellent Vin**  
garanti pur jus de raisins frais  
le litre 35 c.

Encore quelques centaines de litres de

**Marizza**  
à 40 c. le litre

**L'Asile de nuit** se recommande aux personnes charitables de bien vouloir délivrer des bons de nourriture ou de logis munis d'un timbre ou cachet et du nom du porteur, aux personnes nécessiteuses en passage ou sans abri, vu que jusqu'à présent les bons ont servi au soutien et à la prospérité de l'Asile.

Lits depuis 50, 60, 70, 80 c.  
1 fr., 1 fr. 20 et 1 fr. 50.

Lits à la semaine, depuis  
1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr.,  
3 fr. 50 à 5 fr., selon les lits ou les chambres.

Coucher depuis 30, 35, 40,  
50 c. à deux par personne.  
ANNA GUILIANO.

**A louer**  
pour le 23 Avril 1897:

Parc 84. 1<sup>er</sup> étage de 3 pièces et alcôve. 570 fr.  
Parc 86. 2<sup>me</sup> étage de 3 pièces et alcôve. 510 fr.  
Paix 81. 2<sup>me</sup> étage de 3 pièces et alcôve. 560 fr.  
Progrès 101. 2<sup>me</sup> étage de 3 pièces. 460 fr.  
Progrès 101. Rez-de-chaussée de 2 pièces. 380 fr.  
Progrès 103. 3<sup>me</sup> étage de 3 pièces. 440 fr.

Serre 103. 2<sup>me</sup> étage de 3 pièces. 520 fr.  
Serre 103. 3<sup>me</sup> étage de 3 pièces. 480 fr.

Paix 67. 2<sup>me</sup> étage de 3 pièces. 540 fr.

Demoiselle 91. Sous-sol de 2 pièces. 375 fr.  
Demoiselle 93. Sous-sol de 2 pièces. 375 fr.  
Nord 157. Rez-de-chaussée de 3 pièces et alcôve. 480 fr.

Parc 78 bis. 2<sup>me</sup> étage de 3 pièces, corridor et alcôve. 600 fr.

S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant, rue du Parc 75. 16

**Avis officiels**  
de la  
**Commune de la Ch.-de-Fonds**

Le public est avisé que les bureaux du Président et du Secrétaire du Conseil Communal et de la Direction de Police sont transférés dès le 1<sup>er</sup> Février 1897 à l'Hôtel Communal, rue de la Serre 23. 40  
Direction de Police.

**Beau Logement**  
2 CHAMBRES, soleil, rue du Nord, à louer pour de suite ou plus tard.  
Adresse: Etude Hofer, Hôtel de Ville 9. 41  
Imprimerie H. Schneider, Bienne

**Brasserie du SQUARE**

TOUS LES JOURS  
**CHOU-CROUTE**  
avec viande de porc assortie  
Véritables  
Saucisses de Francfort et Wienerli  
avec Meerrettig  
RESTAURATION à toute heure

TOUS LES JEUDIS 683  
à 7 1/2 h. du soir  
**TRIPES — TRIPES**  
Modes de Caen et Neuchâteloise  
Se recommande Numa Sandoz.

**Ménuisier-Ebéniste**

**Oscar VEUVE**

58, rue de la Demoiselle, 58  
se recommande à Messieurs les géants et propriétaires pour tout ce qui concerne sa profession.

Meubles en tous genres  
Réparations — Prix très modérés

DEPOT DE LA 191

**Brasserie Ulrich Frères**  
Bière en litres et en bouteilles  
**JACOB ISCHER**  
Hôtel-de-Ville 48 — Chaux-de-Fonds

**Café de Tempérance**  
à louer  
Rue de la Demoiselle 98  
pour époque à convenir ainsi que plusieurs logements et magasins.  
S'adresser à Albert Barth, rue JeanRichard 27. 1

**2 beaux Logements**  
de 2 à 4 pièces, eau, cours, jardin, à remettre pour de suite ou le 23 Avrii 1897, situé rue du Nord 9. — Prix modiques. 892

**Boucherie - Charcuterie**  
**D. DENNI**  
14, Rue de la Balance, 14

BŒUF à 75 et 80 ct. le 1/2 kilogram  
VEAU " 60 " 70 " " " " "  
PORC frais à 80 " " " " " "  
LARD gras pour fondre à 60 le 1/2 k.  
SAINDOUX fondu pur à 60 et 75 ct. le demi-kilo.  
SAUCISSE à la viande à 1 fr. le 1/2 k.  
" rôtir à 80 ct. le 1/2 k.  
" au foie à 50 et 80 ct. le 1/2 k.  
SCHÜBLING de St-Gall à 60 la paire  
SAUCISSE de Vienne à 20 ct. la  
LARD salé et fumé à 80 et 90 ct. le 1/2 kilo.  
CHARCUTERIE cuite à 1,80 le 1/2 k  
JAMBON de Westphalie  
CERVELAS et GENDARMES à 15 et 20 ct la pièce. 869  
SAUCISSON de Gotha et SALAMI  
BALLERON à 1 fr. le 1/2 kilogram.

Tous les JOURS  
— Lapins Frais —

Jambons de 4 à 6 livres à 60 ct. le 1/2 kilogram.  
Téléphone Se recommande.

**Comestibles A. STEIGER**

VERMOUTH Francesco Cinzano à Milan, le lit. 1 fr. 50 verre perdu.  
VERMOUTH Fratelli Gancia, à Milan, le lit. 1 fr. 30 verre perdu.  
VERMOUTH Ciravegna Manzoli à Milan, le lit. 1 fr., verre perdu.

**ASTI**

façon Champagne, la bouteille 1 fr. 30 (verre perdu).  
Ces articles me proviennent directement, je puis les garantir comme étant absolument purs. 897